



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/138

OBJET : MISSION LOCALE DES GRAVES – CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 / 2018

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

SLOW

ID : 003 - 2016 - 0521 - 1209-2016_138-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

**Le 6 décembre 2016 l'année deux mille
seize à 18h30**

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du
château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	A	M.CONSTANT	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/138

OBJET : MISSION LOCALE DES GRAVES – CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 / 2018

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

SLOW

ID : 003-2016-1209-2016_138-DE

Vu les statuts et notamment l'article 3-9° sur l'action sociale ,

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n° 2014/74 autorisant Monsieur le Président à signer une convention triennale de partenariat avec cette association et à lui verser une subvention,

Vu la réunion de la Commission Solidarités du 16 novembre 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau.

EXPOSÉ :

En 2017, la Mission Locale des Graves (MLG) poursuivra les actions engagées les années précédentes à savoir :

exercer sa mission de Service Public de proximité avec un rôle essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale,

exercer ses principales missions : informer, orienter, accompagner les jeunes en construisant, avec eux, leur parcours personnalisé vers l'emploi,

Apporter un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, au logement, aux droits, à la citoyenneté...

faire bénéficier aux jeunes des programmes d'accompagnement renforcé dans le cadre des programmes CIVIS, PPAE, ANI, PARRAINAGE, GARANTIE JEUNES ou RSA,

Animer le comité technique local,

Formaliser l'accès aux permanences « Point écoute Jeunes ».

Toutes ces actions contribuent, concomitamment au travail réalisé au quotidien par les Conseillers, à une insertion sociale et professionnelle durable des jeunes du territoire.

Afin que ces actions puissent être pérennisées et développées avec la Communauté de Communes de Montesquieu au travers de son service « Espace Emploi Montesquieu », il est proposé de conventionner avec la Mission Locale des Graves sur une période de deux ans, soit 2017/2018.

Le montant de la participation 2017 et 2018 est fixé par an à 59 282 € TTC et sera versé annuellement conformément à la convention ci-jointe, et sous réserve du vote du budget de la CCM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/138

**OBJET : MISSION LOCALE DES GRAVES – CONVENTION
DE PARTENARIAT 2017 / 2018**

Envoyé en préfecture le 12/12/2016
Reçu en préfecture le 12/12/2016
Affiché le
ID: 003-2016-1209-2016_138-DE

SLOW

***Le Conseil Communautaire à 38 voix pour ; M.TAMARELLE, M.CONSTANT, Mme
BOUROUSSE et Mme LABASTHE ne prennent pas part au vote***

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat dont le projet figure en annexe de la présente délibération et tous documents y afférents,

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent ;

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017/2018

· **Entre**

La Communauté de Communes de Montesquieu,

Site Montesquieu 1, allée Jean Rostand – 33651 MARTILLAC

Représentée par Monsieur Christian TAMARELLE, en qualité de Président autorisé par la délibération n°2016/138 du conseil communautaire en date du 6 décembre 2016

· **Et**

L'Association Mission Locale des Graves,

Centre commercial de la House, chemin de la House -33610 Canéjan

Représentée Madame Sylvie TRAUTMANN agissant en qualité de Présidente

Vu la charte pour la création de la Mission Locale des Graves précisant que :

« Les villes et les communautés de communes adhérentes à l'Association préfigurant la Mission Locale sur le territoire des PAIO des Graves, de Bègles/Léognan et de Pessac, affirment leur volonté de mettre en place début 2003 une Mission Locale couvrant l'ensemble des trois territoires ».

Vu la délibération n° 2003/02 du 6 mars 2003 approuvant la création de la Mission locale des Graves et portant adhésion de la communauté de communes à l'Association ;

Vu la délibération n° 2016/138 votée par le Conseil Communautaire de la CCM le 6 décembre 2016, approuvant l'adhésion à la mission locale et prévoyant le montant de la subvention annuelle attribuée à la Mission Locale des Graves.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Association.

Il s'agit de définir pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 :

- les relations réciproques entre la communauté de communes de Montesquieu et la Mission Locale des Graves

- les conditions de financement

afin d'assurer la gestion du dispositif d'accueil et de suivi des jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que le financement des Points Écoute Jeunes.

Article 2 : objectifs de l'Association

L'Association Mission Locale des Graves a pour objectif de promouvoir directement ou indirectement toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et de participer à la mise en œuvre d'une politique globale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en prenant en compte les projets locaux et les spécificités territoriales.

Article 3 : nature de l'action

La Communauté de Communes de Montesquieu entend soutenir l'Association pour l'aider à remplir sa mission de Service Public de proximité avec un rôle essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Article 4 : engagements de l'Association

La Mission Locale des Graves s'engage à :

- assurer l'accueil et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- favoriser le repérage des jeunes, notamment ceux de bas niveau de qualification qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion et à les orienter, le cas échéant, vers les structures appropriées
- accueillir les jeunes résidant sur la communauté de communes de Montesquieu dans les actions citées à l'article 3
- respecter le cahier des charges des actions entrant dans le cadre des procédures contractuelles
- tenir une comptabilité analytique permettant d'identifier les différentes contributions publiques, notamment celle de la Communauté de Communes de Montesquieu pour chaque action menée par l'association, transmettre à la Communauté de Communes toutes les données permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs définis pour l'exercice en cours
- formaliser l'accès aux permanences « Points Écoute Jeunes » de Bègles et Villenave d'Ornon pour les jeunes habitant le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu. Ces permanences, tenues par un psychologue, s'inscrivent dans le cadre d'une prévention psychosociale et d'aide d'accès aux soins des jeunes suivis par la Mission Locale des Graves.
- s'engager à passer une convention avec la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle pour la totalité des soixante heures supplémentaires qui viendront abonder les permanences existantes sur le territoire déjà financées par les autres collectivités locales.

Article 5 : engagements de la Communauté de Communes

Pour permettre à l'Association de développer ses activités, en particulier dans les domaines visés à l'article 3, la Communauté de Communes de Montesquieu lui attribue chaque année une subvention annuelle décomposée comme suit :

- une subvention forfaitaire annuelle s'élevant à 55 682 euros
- une subvention annuelle s'élevant à 3 600 € pour le Point Écoute Jeunes

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à mettre à disposition de l'Association Mission Locale des Graves des locaux pour mener son activité, situés au sein de l'Espace Emploi Montesquieu, 10 place Joane à LEOGNAN.

Article 6 : modalités de versement

Le versement de la subvention forfaitaire annuelle de 55 682 € s'effectuera en quatre versements, d'un montant de 13 920,50 € chacun aux périodes suivantes :

- 1/4 au mois de janvier
- 1/4 au mois d'avril
- 1/4 au mois de juillet
- le solde au mois d'octobre.

Le versement de la subvention annuelle, au titre des Points Écoute Jeunes, s'effectuera en deux versements, un acompte de 50 % soit 1800 € (mille-huit-cent euros) et le solde du même montant, soit 1800 € (mille-huit-cent euros) sur présentation de justificatifs (état déclaratif des dépenses réalisées et présentation de factures).

Le paiement sera effectué par mandat administratif sur le compte de la Mission Locale des Graves ouvert au Crédit Coopératif de Mériadeck (Domiciliation : CREDITCOOP MERIADECK)

Article 7 : modalités d'application

L'Association remettra à la Communauté de Communes de Montesquieu un rapport comprenant :

- les comptes de l'association certifiés par un Commissaire aux Comptes ainsi qu'une présentation analytique par action permettant d'identifier la répartition des différentes contributions publiques et notamment la contribution de la Communauté de Communes de Montesquieu
- un rapport moral permettant d'évaluer l'usage des moyens attribués par la Communauté de Communes de Montesquieu en particulier au regard de l'action visée à l'article 3
- un budget prévisionnel pour l'année N+1 dans le courant du premier trimestre,
- un engagement à respecter les obligations fiscales et sociales en vigueur.

Article 8 : Durée et renouvellement

La présente convention cadre de partenariat est conclue pour une période de deux ans, allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Elle peut être dénoncée chaque année par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois, par lettre recommandée.

Article 9 : Clause résolutoire

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Martillac en deux exemplaires, le 2016

La Communauté de Communes
de Montesquieu
Le Président,

La Mission Locale des Graves

La Présidente,

Christian TAMARELLE

Sylvie TRAUTMANN